

FAITES DONC MIEUX

Avantages financiers à la table centrale

Votez OUI

Nous célébrons de grandes victoires réalisées à la table centrale de négociations! Joignez-vous aux membres de tout le pays et votez OUI pour ratifier votre nouvelle convention collective et obtenir les gains négociés à la table centrale qui s'ajoutent à ceux de la table de négociations de votre groupe.

Certains groupes ont déjà conclu des ententes de principe. D'autres continuent leur lutte à leur table de négociations.

Augmentation salariale

Vous méritez un salaire qui tient compte du coût réel de la vie. L'IPFPC a obtenu du Conseil du Trésor une augmentation salariale de 7 % sur quatre ans pour tous les groupes. Cette augmentation s'ajoute à celle obtenue à la table de négociations de votre groupe.

Prime de mise en œuvre retardée

Lorsque votre convention collective sera signée, vous recevrez une indemnité de 400 \$ pour la mise en œuvre retardée de la nouvelle convention. Nous savons que l'employeur ne serait pas capable de respecter les délais de mise en œuvre de la nouvelle convention. Nous avons donc obtenu d'emblée une compensation financière.

Pénalité de rémunération rétroactive

Vous devez être indemnisés pour le versement en retard de votre paye rétroactive. Si vous êtes de ceux à qui l'employeur doit une rémunération rétroactive, vous devez recevoir votre paiement dans un délai de 180 jours après la ratification de la convention, à défaut de quoi vous recevrez 50 \$ le 181e jour, et 50 \$ pour chaque tranche de 90 jours de retard, jusqu'à concurrence de 450 \$.

Votez OUI pour obtenir tous ces avantages.

En votant OUI à la ratification de la nouvelle convention collective de votre groupe, vous bénéficierez aussi de ces gains obtenus à la table centrale.

FAITES DONC MIEUX

Nous donnons le meilleur de nous-mêmes. Nous méritons ce que vous avez de mieux. Vous trouverez de l'information propre à votre groupe à ipfpc.ca/fr/groupe.



IPFPC • PIPSC